



Royaume du Maroc
Conseil consultatif des droits de l'Homme

Département Information et Communication

المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان في الصحافة الوطنية

LE CCDH DANS LA PRESSE NATIONALE

29 Mai 2009

29 ماي 2009



حليمة الورزازي في خدمة حقوق الإنسان

● ينظم المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان اليوم حفل تكريم للأستاذة حليمة امبارك الورزازي اعترافا بمجهوداتها في خدمة حقوق الإنسان لخمسین سنة في إطار منظمة الأمم المتحدة. وسيحضر هذا الحفل أعضاء المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان، مناضلون حقوقيون، وفاعلون آخرون بالإضافة إلى أصدقاء السيدة الورزازي.

Revue de Presse du Conseil consultatif des droits

حقوق

«السلفية الجهادية» خارج اختصاص هيئة الإنصاف



أحمد حرزني (أرشيف)

علت هيئة الإنصاف والمصالحة في توثيقها لعدم اختصاصها للنظر في طلب التعويض وجبر الضرر الذي تقدم به أحد معتقلي «السلفية الجهادية»، بتاريخ 9 فبراير 2004، بأن «الوقائع المستند عليها (صاحب الطلب) لا تتعلق بالفترة الممتدة من أوائل الاستقلال إلى تاريخ المصادقة الملكية على إحداث هيئة التحكيم المستقلة للتعويض سنة 1999، والتي حددتها أحكام المادة الثامنة من النظام الأساسي لهيئة الإنصاف والمصالحة، كإطار زمني لاختصاصها». وأصدرت الهيئة المذكورة مقررها التحكيمي رقم (12666)، بتاريخ 13 ماي 2008، والذي بعد أن تدارست طلبا تقدم به المعتقل إبراهيم أبروك، نزيل سجن عكاشة والمدان في إطار ملف «السلفية الجهادية» بثمانى سنوات. وورد في طلب المعتقل المذكور أنه «اعتقل تعسفا، وأنه احتجز بمكان سري بتمارة لمدة ثلاثين يوما خضع خلالها للتعذيب، وأنه أجبر تحت الإكراه على توقيع محضر الضابطة القضائية دون معرفة مضمونه، ليحال بعد ذلك على غرفة الجنايات بالرباط، التي قضت بمؤاخذته بثمانى سنوات سجن نافذا، مشيرا إلى أنه يقضى عقوبته في ظروف لا إنسانية». وتقدم المعتقل أبروك بهذا الطلب في فبراير 2004، ملتصقا فيه «إنصافه، خاصة أنه أب لأطفال ما زالوا صغارا وفي حاجة إلى رعايته، وطالبا بتعويضه عن أضرار لحقت به جراء ما تعرض له من اعتقال ومحاكمة». إلى ذلك استغرق النظر في هذا الملف أربع سنوات، لتصدر هيئة «الإنصاف والمصالحة» مقررها التحكيمي القاضي بعدم الاختصاص، معتبرا أن الطلب قدم «داخل الأجل ووفق باقي الشروط المنصوص عليها في النظام الأساسي لهيئة الإنصاف والمصالحة». وفي السياق ذاته يتوقع أن يتخذ هذا القرار توثيقا لقرار الهيئة المذكورة المنتهية صلاحيتها في 2005، لعدم اختصاصها في طلبت معتقلي «السلفية الجهادية»، الذين يدعون أنهم ضحايا لانتهاكات حقوق الإنسان. وكان أمر عدم اختصاص الهيئة في هذا الأمر واضحا من خلال نظامها الأساسي الذي يؤكد أنها مختصة للنظر في الانتهاكات التي عرفت فترة ما بعد الاستقلال على حدود 1999.

المصاحبة

نوهت بالتزام المغرب بالنهوض بحقوق الإنسان

أمнести: المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان

لم ينفذ كل توصيات هيئة الإنصاف والمصالحة

عبد الله أوسار

الأحزاب التي تم حلها في إطار هذا الملف. وأضاف التقرير أن مئات السجناء الإسلاميين المدانين عقب تفجيرات 16 ماي 2003 بالبيضاء ما يزالون يطالبون بمراجعة ملفات محاكمتهم، معتبرين أن الاعترافات انتزعت منهم تحت وطأة التعذيب.

وفي ما يتعلق بأوضاع المهاجرين وطالبي اللجوء، أشار التقرير إلى أن السلطات المغربية عمدت إلى اعتقال آلاف الأشخاص المشتبه في كونهم مهاجرين غير قانونيين، مضيفا أن بعض الذين تم اعتقالهم أثناء محاولتهم دخول التراب المغربي تعرضوا للإفراط في استخدام القوة وغير ذلك من أصناف المعاملة السيئة.

ومن جهة أخرى، نوهت منظمة العفو الدولية بالتزام المغرب بالنهوض بحقوق الإنسان، مشيدة بتوقيع المغرب والاتحاد الأوروبي على «خريطة طريق طموحة» تروم منح المغرب وضعاً متميزاً في علاقته مع الاتحاد على الأصعدة الأمنية والسياسية والتجارية. كما أشارت المنظمة إلى خضوع المغرب للفحص في إطار عملية «المراجعة العالمية الدورية» والتي أفضت إلى إصدار العديد من التوصيات التي تقضي بجعل القانون المحلي يتماشى والمعايير الدولية واحترام حقوق المهاجرين. كما أوضح التقرير أن «اللجنة المعنية بالقضاء على التمييز ضد المرأة» رحبت بالخطوات الإيجابية التي اتخذتها الحكومة لمعالجة التمييز ضد المرأة، ولكنها دعت إلى تجريم العنف الذي تتعرض له.

أكدت منظمة العفو الدولية أن سنة 2008 انتهت دون أن يقوم «المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان» بنشر لائحة تضم جميع قضايا الاختفاء القسري. وهي المهمة التي أنيطت به استكمالاً لعمل «هيئة الإنصاف والمصالحة».

وأوضحت المنظمة، في تقريرها السنوي لهذا العام، أن هيئة الإنصاف والمصالحة كانت قد أوصت في تقريرها النهائي، الذي أصدرته في مستهل 2006، باتخاذ التدابير الكفيلة بعدم تكرار الانتهاكات الجسيمة لحقوق الإنسان، وهي النوصية، يقول التقرير، التي لم تنفذ بعد.

وذكر التقرير بالأخبار التي وردت من سيدي إفني والتي تقول بأن قوات الأمن استخدمت القوة المفرطة لوضع حد لاعتصام نظمه محتجون بميناء الإقليم، وتم إطلاق العيارات المطاطية وقنابل الغاز المسيل للدموع والعصي والكلاب البوليسية، إلى جانب مدهمة مجموعة من المنازل بدون ترخيص ومصادرة بعض الممتلكات، وسب وشم السكان واعتقال مجموعة منهم على نحو تعسفي.

وعلى الصعيد الأمني ومكافحة الإرهاب، رصد التقرير الاعتقالات والمحاكمات التي تمت، حيث أدين نحو 190 متهما بالتطرف الإسلامي، كما سلط الضوء على ملف خلية بلعيرج والإجراءات التي اتخذتها السلطات الأمنية المغربية في حق

Que faire de l'héritage Benzekri ?

Le nom de Driss Benzekri reste à jamais lié à l'expérience de l'Instance Equité et Réconciliation. Durant plus de deux ans, de 2004 à 2006, l'ancien détenu politique avait pour principale mission de lever le voile sur les années de plomb. Un euphémisme pour dire clairement les violations des droits de l'homme commises entre 1959 et 1999.

DOSSIER RÉALISÉ PAR : MOHAMED JAABOUK, TARIK QATTAB ET QODS CHABAA

Le 20 mai 2007, la figure emblématique de l'Instance équité et réconciliation (IER) Driss Benzekri n'est plus de ce monde. Deux ans après sa disparition, l'action qui a fait, (continue d'ailleurs de pérenniser), la renommée de l'homme appelle toujours une concrétisation sur le terrain. Le Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH) a été chargé par le roi Mohammed VI, dans son discours du 7 janvier 2006, de poursuivre le travail de l'IER: «*Nous chargeons le Conseil consultatif des droits de l'homme d'assurer la mise en œuvre*

des recommandations de l'Instance. Nous invitons aussi toutes les autorités publiques à poursuivre leur collaboration fructueuse avec le Conseil, afin de donner une illustration concrète de Notre ferme attachement à la consolidation de la vérité, de l'équité et de la réconciliation ». Une mise en œuvre qui n'échappe pas aux critiques des associations des droits de l'homme. Certaines sorties médiatiques du successeur de Driss Benzekri à la tête du CCDH ont davantage envenimé les relations déjà tendues avec les militants des droits de l'homme. Un exercice de style qui tranche radicalement avec celui de feu Benzekri. A juste titre, suite à des déclarations d'Ahmed Herzenni lors de l'émission Hiwar

 Driss Benzekri disparaissait le 20 mai 2007. (AFP)

LE SOIR

(avril 2008), le Forum Vérité et Justice a ouvertement fustigé l'action de ce dernier à la tête du CCDH qui «est loin de répondre aux attentes des victimes». Et d'ajouter que «les recommandations (de l'IER, ndr) n'ont même pas été traduites sur le terrain. Il est clair que nous sommes en train de faire du sur-place, quand nous ne reculons pas sur certains acquis».

Au terme de son mandat, le rapport de l'IER a ouvertement demandé à l'Etat de présenter des excuses aux victimes des violations des droits de l'homme et d'indemniser financièrement plus de 10.000

Loin d'avoir tourné la page du passé, le Maroc est en train de la faire se répéter.

victimes ainsi que leurs familles. Aussi, il présente au roi un rapport réclamant la révision de la Constitution, la séparation des pouvoirs et l'indépendance de la justice. Des dossiers encore aujourd'hui en stand-by.

Adelhamid Amine reconnaît qu'«en dehors de quelques avancées telles la réparation des victimes des années de plomb et la garantie de l'accès aux soins, toutes les réformes structurantes ont été délaissées par le CCDH, l'organisme chargé de poursuivre le travail de l'IER».

Le vice-président de l'AMDH fait allusion «aux réformes de la constitution, l'abolition

جلسات الاستماع العمومية AUDITIONS PUBLIQUES



Driss Benzekri

Une vie, une œuvre

Pour moi, cette expérience a été passionnante. Je suis comblé. L'action de l'IER représente un jalon important dans la promotion des droits de l'Homme au Maroc et le développement démocratique dans notre pays». Il était déjà 2 heures du matin ce 6 juin 2005 quand feu Driss Benzekri concluait avec cette phrase une longue interview, mais aussi l'œuvre d'une vie, celle d'avoir été l'infatigable machine de réconciliation du Maroc. Pour cela, il ne comptait plus les heures de travail, a fait plusieurs fois le tour du pays et a sacrifié ses propres moyens (il avait vendu sa voiture pour financer certains de ses déplacements dans les régions les plus éloignées) et jusqu'à sa propre santé. Rien ne prédestinait cet ancien opposant, militant d'extrême gauche (Ilal Amam) à prendre en charge un tel dossier. Une gageure. Ce survivant des années noires du Maroc, au prix de 17 années de détention, avait à peine 24 ans quand il est entré en prison. Il en est sorti à 41 ans, en 1991. Le Maroc s'ouvre peu à peu, Hassan II révisé jusqu'à certains fondements de son règne. Les droits de l'Homme sont on ne peut plus d'actualité. Et c'est ainsi que s'engage, presque naturellement, Driss Benzekri. D'abord comme étant l'un des fondateurs du Forum vérité et justice, ensuite en tant que président du CCDH et enfin, de l'IER. Au risque de fâcher ses propres camarades qui n'ont cessé à l'époque de crier à la «récupération». Trente mois de travail acharné, des audiences publiques

et des instructions de 16.000 dossiers après, le mandat de l'IER était achevé. La mission, celle de Benzekri, accomplie. Il s'agissait pour lui de «montrer les abus d'un système et non pas de ses hommes». Une manière de répondre à ses anciens camarades qui voulaient voir des têtes tomber. Et le CCDH, qu'il a continué à présider même sur son lit de mort, a pris le relais. N'en déplaie à ses détracteurs, Driss Benzekri a eu raison de relever le défi. L'IER, ses recommandations, le travail de mémoire qui est allé avec, ont au moins le mérite d'avoir existé. Cité par le quotidien Le monde, Abraham Serfaty, l'un des plus célèbres opposants au roi Hassan II, lui aussi membre dirigeant, autrefois, d'Ilal Amam, a résumé très bien le personnage : «un type bien. Il est à la fois courageux et honnête, en aucun cas manipulable. J'estime qu'il a eu raison d'accepter de présider l'IER», a-t-il déclaré en 2006. Décédé à 57 ans des suites d'un cancer, il aura participé à léguer un Maroc certes débarrassé du poids de son passé, mais dont le présent et l'avenir reste tributaire de sa capacité politique à aller plus en avant sur le chemin de la garantie de non répétition des violations d'antan et la consécration de l'Etat de droit. Si un des derniers gestes de Benzekri a été de signer sur son lit d'hôpital un texte créant une couverture médicale pour les victimes des années de plomb, force est de constater que depuis, tout ce qui a été fait relève de l'exécution technique de chantiers déjà entamés.

Première audience télévisée et en direct. (AICPRESS)

de la peine de mort et à la non adhésion du Maroc à la Cour pénale internationale». De même pour «la réforme de la Justice et la gouvernance des appareils militaire et sécuritaire, sans oublier que la vérité sur certains dossiers, je pense notamment à Mehdi Ben Barka, Manouzzi ou Rouissi sont toujours au point mort. Sur les fosses communes, c'est le même constat» pour ce militant des droits de l'homme, depuis la fin du mandat de l'IER «il n'y a pas de progrès». Nombreux sont ceux parmi les anciens détenus politiques au sein des associations civiles qui sont farouchement opposés à cette décision du CCDH. Et pour cause, selon eux, nombreux sont les dossiers qui nécessitent la poursuite d'investigations. C'est le cas notamment des dis-

parus durant les années du plomb dont le nombre exact est au centre d'une polémique entre les associations des familles des disparus et l'organisme de Herzenni. Ce dernier ne cesse d'avancer que seule une vingtaine (22 exactement) de cas sont encore non élucidés par ses services, les familles affirment que le nombre dépasse de loin le chiffre du président du CCDH. Par ailleurs, il est utile de rappeler que le rapport final de l'Instance équité et réconciliation approuvé par le roi en janvier 2006 (chapitre 4 du Livre II, page 109 de la version arabe) précise que «les investigations de l'IER ont permis d'élucider 742 cas, toutes catégories confondues ; l'IER a acquis la conviction que soixante six autres cas de victimes qu'elle a analysés rassemblent les éléments constitutifs de la disparition forcée et considère que l'Etat a l'obligation de poursuivre les investigations entamées par ses soins, afin d'élucider leur sort». Sur ce point, Amina bouyache, la présidente de l'OMDH, souligne que jusqu'à présent le CCDH n'a pas résolu cette question de manière définitive. Et de

Des victimes des années de plomb. (AICPRESS)





rappeler que sur les 66 cas cités dans le rapport de l'IER, l'organisme de Herzenni avance qu'il a « des informations sur 44 cas sans pour autant citer des noms ». Abdelhamid Amine oppose un autre son de cloche. Pour lui « les disparus se comptent par centaines. Jusqu'à présent on est incapable de déterminer avec certitude leur nombre d'exact ». Et de citer les exemples de « l'oppression au Rif en 1958 et les événements tragiques de mars 1965 et de juin 1981 ». Ce dossier demeure toujours ouvert tant que « la vérité sur les cas des disparus Mehdi



Ahmed Herzenni,
président du
CCDH.
(AFP)

Ben Barka, Manouzi ou Rouissi n'a pas été connue», conclut M. Amine. Une autre recommandation de l'action de Driss Benzekri qui attend sa concrétisation est celle se rapportant aux excuses de l'Etat. Dans son rapport, le défunt avait insisté sur ce point. Une fois annoncée publiquement, une polémique s'installe sur la personne habilitée à prononcer ces excuses. Une manière de noyer le poisson. Finalement, le choix s'est porté sur le Premier ministre pour assumer ce fardeau. Deux ans après son décès, les « excuses » de l'Etat se font encore attendre. Les militants des droits de l'homme les réclament toujours. Amina Bouyache assure que « les excuses de l'Etat tardent à se concrétiser ».

De son côté, le président du CCDH estime que l'Etat en lançant l'instance Équité et Réconciliation, s'est excusé de facto. Il fait référence également au discours du roi du 7 janvier 2006, lorsque Mohammed VI avait évoqué « le pardon collectif ». Parmi les recommandations qui ont été citées dans le rapport final de l'IER, la primauté des lois universelles sur les lois nationales et l'abolition de la peine de mort. Sur la réforme de la justice, trois ans après la présentation du rapport final de l'IER, force est de constater que rien n'a été entrepris pour la concrétiser. Les appels réclamant une réforme de ce secteur, s'amoncellent depuis belle lurette. Pour mémoire, l'IER avait insisté sur « le renforcement de l'indépendance de la justice, qui passe, outre les recommandations d'ordre constitutionnel, par la révision, par une loi organique, du statut du Conseil supérieur de la magistrature (CSM). L'IER recommande à cet égard de confier la présidence du CSM par délégation au Premier président de la Cour suprême ». Un vœu pieux. Amina Bouyache, la présidente de l'OMDH, assure qu'« il y a une crise de ges-

tion des droits de l'Homme au Maroc. Les recommandations de l'IER et un ensemble de cas d'actions à même de réformer la Justice et de la société qui interpellent le CCDH, le gouvernement et les acteurs politiques ». Mme Bouyache reconnaît que « le CCDH a initié une série de débats par exemple sur la peine de mort mais nous jugeons au sein de l'OMDH que le rythme dont ce débat est mené, est lent. Nous constatons que le CCDH manque d'une vision globale ». Qui doit poursuivre l'action de Benzekri au sein de l'Instance équité et réconciliation ? Pour Abdelhamid Amine, le vice-président de l'AMDH « c'est l'Etat qui doit assumer la continuité des actions de Driss Benzekri ». Alors que les militants des droits de l'Homme énumèrent les graves lacunes, le CCDH s'appête à publier un rapport final. Une manière pour cet organisme de clore le dossier des violations des droits de l'homme commises entre 1959 et 1999 une fois pour toutes.

Alors que les ONG énumèrent les graves lacunes, le CCDH s'appête à publier un rapport final.

Que dire alors des dates des plus récentes. « Plus jamais ça » chanté en chœur au lendemain de la présentation du rapport de l'IER paraît pour le moins un vœu pieux. Depuis la fin du mandat de l'Instance équité et réconciliation, les cas de violations des droits de l'homme au Maroc sont fréquents. Sidi Ifni, Sefrou et bien d'autres coins du royaume. Les exemples sont légion. Des cas de torture voire même des décès dans des commissariats ou des centres de détention ont été relevés dans les rapports des ONG des droits de l'homme nationales et internationales.

Bilan

Tout reste à faire (ou presque)

Des témoins lors des auditions publiques.
(AICPRESS)

Plusieurs mois après que l'Instance équité et réconciliation ait rendu ses recommandations, dont l'exécution a été confiée au CCDH, tout, ou presque, reste encore à faire. Le mot d'ordre au sein de l'instance concernée est le satisfecit par rapport aux réalisations déjà acquises. Par la voix de son secrétaire général du conseil, le président Ahmed Herzenni affirme que le volet des réparations individuelles et d'indemnisation des victimes, tels que recommandées par l'IER a d'ores et déjà été bouclé, « à l'exception de quelques rares cas restés en suspens ». Idem pour la prise en charge médicale des victimes. Pour le reste, à savoir les réparations collectives, les garanties juridiques de non répétition des violations passées, tout est à faire. Ce qui contredit de facto les engagements pris par Herzenni voulant que tous les dossiers en suspens soient réglés...déjà en 2008.

En effet, et de l'aveu même des responsables du Conseil, le volet consacré aux réparations collectives en est toujours au stade des consultations. Tout comme les actions portant sur la réhabilitation des régions ayant fait les frais des années de plomb. La révision de la loi pénale, dans le sens de l'incrimination des violations graves des droits de l'Homme et la mise à niveau de la législation pénale marocaine, est toujours entre les mains des experts. Herzenni affirmait cependant que leur travail sera achevé courant mars...Valeur aujourd'hui, rien n'a encore été fait. Tout comme rien n'a encore été dit sur les recommandations relatives à la gouvernance sécuritaire comme à l'adhésion au protocole facultatif de la convention internationale contre la torture.

Le tout fait dire à nombre d'observateurs, dont maître Mohamed Sebbar, président du Forum Vérité et Justice « qu'entre les engagements pris auparavant et la réalité de l'évolution du dossier, il existe un écart considérable et qu'entre temps, il s'est passé trop de temps ». Pour la présidente de l'OMDH (Organisation marocaine des droits de l'homme), Amina Bouyach, et même sur des aspects liés à la réparation individuelle, des corrections restent à mener.

C'est le cas notamment pour l'intégration sociale de nombre de victimes. Le tout dans un climat où les arrestations, « enlèvements » et autres mauvais traitements continuent, du moins de l'avis de nombreux islamistes tombés sous le poids des attentats de Casablanca et de Madrid. « On n'a fait que changer les détenus gauchistes d'autan par d'autres, barbus cette fois. Et il est clair qu'une relecture de ce qui sera notre passé dans quelques années s'imposera de nouveau. Et l'on devra pour cela repasser par une autre IER », ironise cet observateur. C'est dire que loin d'avoir tourné la page du passé, le Maroc est en train de la faire se répéter. D'une manière ou d'une autre.

► **La fondation Driss Benzekri** a été créée il y a un an. Pourtant, aucune action n'a encore été entreprise. Ilias Omari, membre de l'instance dirigeante s'exprime sur les raisons de ce retard.

Propos recueillis par : **QODS CHABAA**

Un an après la création de la Fondation Driss Benzekri, on n'entend toujours pas parler de ses actions. Pourquoi cette institution tarde-t-elle à se manifester ?
Nous avons rencontré quelques difficultés lorsque nous avons voulu nous installer. Il fallait trouver le local adéquat avec un prix raisonnable. La première idée qui nous est venue à l'esprit c'était de transformer la maison de feu Driss Benzekri à Harhoura en siège de la fondation. Mais le problème c'est que juste avant son décès, ce militant et ex-président du CCDH, avait vendu sa maison pour pouvoir récupérer un terrain dans son village natal de Ait Ouah. C'est dans cette maison que se déroulaient toutes les réunions de l'IER et on ne pouvait pas trouver mieux où installer la fondation. Mais le propriétaire de la maison a doublé le prix, pour négocier avec lui et entrer dans nos frais, cela nous a nécessité beaucoup de temps. L'obstacle est à présent franchi, nous avons acheté la maison, il y a de cela près de trois mois.

Maintenant que la Fondation est enfin installée dans ses locaux, quels sont vos chantiers prioritaires ?
Les commissions sont déjà constituées et nous avons nommé des coordinateurs pour chaque commission. Nous allons démarrer officiellement le programme de la Fondation le 28 mai. L'objectif majeur et la mission prioritaire de cette fondation est de préserver la mémoire de Driss Benzekri et de continuer à défendre ses principes autour de la question des Droits de l'Homme au Maroc. Pour cette raison, nous avons fait appel à tous ses amis pour qu'ils nous remettent tous ses documents, dont des lettres et des textes qu'il avait rédigés durant son séjour en prison. Nous avons presque réussi à constituer 40% de la mémoire de Driss Benzekri. Autre action importante que nous veillerons à réaliser, c'est la traduction du doctorat de Driss Benzekri en Amazigh.

Le conseil d'administration de la fondation compte 115 membres, deux ont déjà démissionné. Quelles sont les raisons du départ de Mohammed Essebar et de l'avocat Abderrahim Jamaï ?
Je tiens à préciser que la seule démission envoyée au président de la Fondation (ndlr: Abdesslam Aboudrar) est celle de Mohammed Ouhman. Ce dernier dit n'être pas d'accord avec la manière avec laquelle a été créée la fondation et son système de gestion. Certains ne font pas la différence entre les objectifs d'une association et ceux d'une fondation. Pour ce qui est des personnes que vous avez citées, nous l'avons nous-mêmes appris à travers la presse. Le président n'a pas été mis au courant de leur départ et nous ne connaissons pas les vraies raisons de leurs démissions. Abdesslam Aboudrar compte les rencontrer pour savoir s'ils ont effectivement l'intention de démissionner.

Ilias Omari

Membre de l'instance dirigeante de la Fondation Driss Benzekri



«Nous avons réussi à constituer 40% de la mémoire de Driss Benzekri»

Mise à part la préservation de la mémoire de Driss Benzekri, l'application des recommandations de l'IER ne font-ils pas partie de vos préoccupations ?
Si, nous comptons suivre de près, la démarche de l'application des recommandations de l'IER. Mais nous tenons à préciser que cette mission de l'application des recommandations est une responsabilité du gouvernement. La Fondation a donc plutôt comme rôle de rappeler et d'accompagner la mise en place des mesures d'applications. Nous allons investir les efforts déployés par l'IER et nous allons travailler sur ces recommandations mais encore une fois, c'est l'Etat à travers toutes ses instances et le ministère de la justice en premier qui doit les appliquer.

Est-ce que la fondation ne risque-t-elle pas d'empiéter sur le travail du Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH) puisque les deux instances défendent presque les mêmes objectifs ?
Le CCDH fait son travail sur le dossier de la défense des principes des droits de l'Homme au Maroc, et essaie de faire son maximum pour que ses principes soit respectés et qu'il y ait un minimum de violation des droits de l'Homme. Nous ne jouons pas sur le même terrain puisque chacun de nous possède des prérogatives qui lui sont propres. Nous, notre principal cheval

de bataille c'est l'image et la mémoire de Driss Benzekri. Les grandes questions sur les violations c'est au CCDH de les prendre en charge. Nous allons bientôt lancer une série de séminaires et de colloques sur le travail de l'IER et ses recommandations.

Que fait la fondation pour Ait Ouah, le village natal de Driss Benzekri ?
A Ait Ouah, le gouvernement travaille depuis deux ans déjà sur le projet de développement de cette province. Le chantier est presque achevé, il est déjà au seuil de 90% sur le plan de sa réalisation. Dans deux ou trois mois, tous les projets seront prêts. Les associations travaillent d'arrache-pied et nous sommes prêts à les aider s'ils ont besoin de nous. Nous n'avons pas d'argent à leur donner mais nous pouvons les aider à lever des fonds par le biais de nos partenaires.

Une entreprise de Télécoms fait partie de vos partenaires. Quelles sont vos sources de financement ?
Pour un début, la fondation a un budget de fonctionnement qui avoisine les deux millions de dirhams. Cette institution possède le statut d'une ONG, mais nous sommes en train de préparer un dossier pour qu'elle devienne une fondation à utilité publique pour pouvoir bénéficier de l'aide de l'Etat.

CCDH

Habilité, pas habilité

Le Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH) est-il à la hauteur du chantier de mise en œuvre des recommandations de l'IER ? C'est désormais la question que d'aucuns dans les milieux des droits de l'Homme se posent. De l'avis des principaux militants et associations, la réponse est non. Si c'est le roi lui-même qui a chargé le CCDH de mener ce chantier, force est de constater que le costard est bien trop grand pour une institution limitée, par définition et de par ses missions, à un rôle consultatif. Pour l'avocat Mohamed Sebbar, président du Forum marocain vérité et justice, la mise en œuvre des recommandations en suspens de l'IER ne peut être du seul ressort du CCDH, mais du Roi, du Gouvernement et du Parlement. «C'est aux appareils de l'Etat d'agir. A commencer par le Roi, constitutionnellement habilité à adopter et ratifier les conventions internationales. Le gouvernement a aussi un rôle à jouer en mettant sur la table les projets de loi à même de mettre le Maroc au diapason des législations internationales. Idem pour le Parlement et ses propositions de lois», nous avait-il déclaré. Et d'ajouter que des commissions mixtes ont certes été créées entre le CCDH et certains départements ministériels, «mais le constat est que rien ne bouge encore. C'est à se demander s'il existe une volonté politique d'aller de l'avant». Ce n'est pas le vice-président de l'AMDH (Association marocaine des droits humains) qui dira le contraire. Abdelhamid Amine ne cesse de qualifier la mise en œuvre des recommandations de l'IER entre les mains du CCDH d'«erreur». Il insiste en cela sur le caractère strictement consultatif du Conseil. «Si des progrès ont été enregistrés sur les volets de nature technique et pécuniaire, peu ou pas d'avancées sont à signaler sur les chantiers à caractère politique», dit le militant, citant notamment les aspects concernant le rétablissement de la vérité quant à certaines disparitions, comme celle de Mehdi Benbarka, les excuses de l'Etat et les réformes constitutionnelles, notamment pour souligner la primauté des conventions internationales sur les législations locales. Recommandations que le CCDH névoque désormais que pour en justifier l'infaisabilité. Présidente de l'OMDH (Organisation marocaine des droits de l'homme), Amina Bouayach parle, quant à elle, d'un problème de méthodologie. «Le CCDH, tout comme le gouvernement, ouvrent certes des chantiers, mais on ne sait ni quand ni comment ceux-ci vont être lancés, encore moins leur calendrier de mise en œuvre. Si pour le protocole facultatif contre la torture, le débat est à peine ouvert, pour des aspects comme la réforme de la justice ou l'adhésion du Maroc à la Cour pénale internationale, c'est le black-out total», a-t-elle déclaré. Et de poser également la question sur la réforme de la Constitution. «Tout le monde en parle, mais nul ne peut dire d'où cette réforme doit émaner, du Parlement ou des partis politiques», a insisté la présidente.

L'écume du jour

Amnesty doit servir d'aiguillon

Restriction de la liberté d'expression, d'association et de Réunion, poursuites pénales contre toutes les personnes ayant formulé des opinions contraires à la position officielle sur des sujets considérés comme politiquement sensibles, usage d'une force excessive pour disperser des manifestations antigouvernementales, ... le dernier rapport d'Amnesty International n'est allé du bout de la cuillère.

Outre les allégations de torture qui n'ont fait l'objet d'aucune enquête, le rapport rappelle que «le Conseil consultatif des droits de l'Homme n'a toujours pas publié la liste de tous les cas de disparition forcée sur lesquels celle-ci avait mené des investigations» et qu'il n'y a eu aucune avancée sur les questions de l'accès des victimes à la justice et de l'obligation pour les auteurs présumés des violations de rendre des comptes».

Comme d'habitude, des voix autorisées ne manqueront pas de s'attaquer à ce rapport, et ce avec autant de hargne et de véhémence que le Maroc ne cesse d'affirmer son respect le plus absolu des droits de l'Homme et de mettre en relief les grandes avancées qu'il a réalisées en la matière.

Il y en a certes, mais il y a aussi nombre de dossiers qu'il convient d'apurer pour permettre aux Marocains de se réconcilier avec eux-mêmes et avec leur passé afin de mieux s'engager dans le processus d'édification d'un avenir commun que nous espérons le plus radieux possible.

L'actuel rapport d'Amnesty International devrait servir d'aiguillon dans ce sens. Le fait de le critiquer ne servira à rien. Tout au plus, nous fera-t-il nous souvenir de ces temps lointains où d'aucuns n'iaient jusqu'à la simple existence des tristement célèbres bagnes où nombre de Marocains ont pourtant perdu soit la vie, soit leurs plus belles années.

Les portes du mensonge, de l'hypocrisie, de l'ignorance, de l'aliénation et de la servitude devront donc être à jamais fermées, si nous voulons nous engager sans regret ni récriminations, dans une œuvre de développement à même de permettre au Maroc de jouer le rôle qui doit être le sien tant à l'échelle régionale qu'internationale.

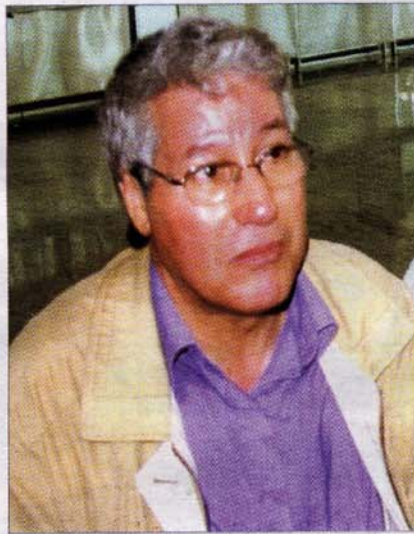
AHMED SAAÏDI

«La capitale des roses», une **autre chronique** d'une disparition forcée

■ Deux rescapés des bagnes d'Agdz et de Kelâat M'gouna revisitent leur histoire.

■ Neuf ans de détention dans des lieux secrets et dans des conditions inhumaines.

■ Les membres du groupe Bnou Hachem estiment avoir fait l'objet d'une injustice.



Mohamed Nedrani

Membre du groupe Bnou Hachem et co-auteur de «La capitale des roses»

Le plus important pour nous est que nous soyons reconnus

et Réconciliation, quatre maigres lignes ont été consacrées au groupe Bnou Hachem. Si nous avons consacré 416 pages à ces témoignages, c'est pour réparer nous-mêmes cette flagrante injustice, et pour mieux éclairer l'opinion publique nationale et internationale sur ce que nous avons vécu. Loin de toute surenchère, nous avons subi la pire infamie. Notre arrestation ne nous émouvait pas tant, nous étions des militants politiques et nous nous y attendions. Ce qui nous révolte le plus c'est le traitement qu'on nous a réservé. Comme les autres militants d'Ilal Amam, nous devions en principe être jugés, même dans une parodie de procès, et envoyés à Kénitra purger notre peine. Nous aurions été donc des détenus politiques comme tous les autres et nous l'aurions accepté. Au lieu de quoi, et c'est là où réside le summum de l'arbitraire, on nous a fait disparaître pendant presque neuf ans au "Complexe" de Rabat, puis successivement à Agdz, Skoura et Kelâat M'gouna, sans que personne ne s'occupe de notre sort. Nous n'avions aucun lien avec le monde extérieur, nous étions exposés jour et nuit à la torture, nos familles ne connaissaient absolument rien du lieu où nous nous trouvions. Comment oublier cela ?

■ Ce qui est étonnant dans votre cas, en effet, c'est que personne ne parlait de vous. Même les militaires de Tazmamart avaient fini par briser le silence...

La raison est simple : nous étions entre les mains d'un service appelé «Forces auxiliaires mobiles», des mokhaznis, et le régime de surveillance était draconien. Un autre facteur : trois mohkaznis, anciens gardiens de la famille Oufkir, étaient envoyés

La disparition forcée ne cesse de susciter une belle littérature. Mohamed Nedrani et Abderrahmane Koumsi, deux rescapés des bagnes d'Agdz et de Kelâat M'gouna, nous livrent un témoignage précieux dans un livre intitulé «La capitale des Roses»^(*). Il vient enrichir cette littérature carcérale qui connaît une profusion remarquable depuis une décennie, quoique peu d'écrits aient été produits sur ces deux exécrables bagnes, mis à part «Mouvoirs, chronique d'une disparition forcée» commis par Mohamed Errahoui (Saad Warzazi éditions, 2008). Ce nouveau livre est en fait le témoignage collectif de cinq militants politiques de l'organisation Ilal Amam (en plus des trois précités, celui de Abdelmaceur Bnou Hachem et de Moulay Driss Lazhrizi) arrêtés en avril 1977 (dans l'affaire Serfaty et compagnie), leur sort connu une autre tournure, plus tragique : le transfert au bague d'Agdz (ancien palais du Pacha El Glaoui), ensuite à celui de Ke-

lâat M'gouna, pour y moisir, pendant neuf ans. Pourquoi cet arbitraire ? Cette page de notre histoire n'est pas encore près d'être tournée ? Sur ces deux questions et sur d'autres encore, les deux auteurs ont bien voulu répondre.

■ Après «Mouvoirs...» de Mohamed Errahoui, il y a eu avant d'autres écrits sur la disparition forcée puis il y a le vôtre, «La capitale des roses». Le Maroc a-t-il besoin encore de ce type de littérature ?

C'est vrai, certaines voix s'élèvent pour dire qu'il y en a même trop, et il y a des éditeurs qui hésitent à publier des livres sur la littérature carcérale. Mais, eu égard à l'accueil chaleureux réservé à notre livre, il nous semble que la soif de connaître encore plus cette période reste intacte. Des centaines de lecteurs nous demandent de continuer d'écrire. Dire que nous devrions tourner la page et passer à autre chose, c'est aller vite en besogne, le poids du passé sur notre pays est encore lourd,

RENCONTRER DES FEMMES

À AGDZ NOUS A ATTRISTÉS,

MAIS IL NOUS A AUSSI

REMONTÉ LE MORAL.

CERTAINES FEMMES Y

ÉTAIENT AVEC LEURS

MARIS ET LEURS ENFANTS,

RÉDUITES AUSSI À L'ÉTAT

BESTIAL. C'EST TOUT UN

PAN DE NOTRE VIE

ANTÉRIEURE QUI

REJAILLISSAIT EN

DÉCOUVRANT L'EXISTENCE

DE CES FEMMES PARMIS

NOUS : LE SOUVENIR DE

NOTRE MÈRE, DE NOTRE

SEUR ET DE NOTRE

ÉPOUSE

et il serait difficile pour nous d'oublier, d'effacer d'un trait ce que nous avons subi. D'autre part, notre livre a une autre spécificité : ce n'est pas le témoignage d'une seule personne, mais d'un groupe de cinq, dont personne ne parlait il y a à peine quelques années. Sur le bague de Tazmamart et le commissariat de Derb Moulay Cherif, il y a eu plusieurs livres, sur les bagnes d'Agdz, Skoura et de Kelâat M'gouna, il y en a eu très peu. Il est temps de briser le silence sur ces neuf ans de disparition forcée pour faire découvrir aux Marocains la trajectoire insensée de cinq jeunes étudiants, connus sous le nom du groupe Bnou Hachem, et les conditions abjectes par lesquelles ils sont passés.

■ La page n'est pas près d'être tournée dans ce cas-là ?

Nous aimerions bien passer l'éponge, mais comment pourrait-on le faire quand on sait que dans le volumineux rapport de l'Instance Équité

à Agdz comme bagnards, comme nous, pour avoir été soupçonnés de sortir des informations sur les enfants d'Oufkir. Cela a dissuadé les gardiens les plus téméraires à colporter au monde extérieur la moindre information sur ce qui se passait dans le bagne. La seule fois où l'on a découvert un crayon chez nous, nous avons été battus à mort pour dénoncer le gardien qui avait osé nous l'apporter. Cela a valu à Nadrani 22 mois de réclusion solitaire à Kelâat M'gouna. Mais ce qui a compliqué les choses c'est qu'il y avait parmi nous des prisonniers sahraouis et les géoliers ne voulaient courir aucun risque. Eux-mêmes étaient terrorisés.

■ Vous refusez donc d'oublier, comme vous l'exprimez dans le livre. Pourtant l'IER a fait l'essentiel pour panser les blessures, et tourner la page...

Nous aurions aimé justement que l'IER cherche au moins à connaître les raisons du traitement que nous avons subi et ses commanditaires. C'est la moindre des choses pour tourner cette page. Trois d'entre nous (NDRL : Abdemaceur Bnou Hachem, Mohamed Errahoui et Mohamed Nadrani), alors que nous étions entre les mains de la DST au «Complexe», ont été condamnés à perpétuité par coutumace dans le fameux procès de Casablanca de 1977. Que des prisonniers soient jugés par coutumace alors qu'ils se trouvent entre les mains des services de police de ce même pays, c'est du jamais vu. Le pire est qu'après notre libération nous découvrons que notre casier judiciaire était encore vierge. Y était mentionné NEANT, en diagonale, en grands caractères. Disparus pendant neuf ans, jugés par coutumace, nous devrions livrer une nouvelle bataille : se faire reconnaître, prouver au monde que nous étions des prisonniers politiques détenus au secret dans des bagnes dont personne n'avait entendu parler. Et ils veulent encore qu'on se taise, qu'on tourne la page. Nous ne demandons pas autre chose que la vérité sur cette affaire. Nous connaissons les exécutants, nous voudrions connaître maintenant les commanditaires.

■ N'empêche que vous avez eu droit à des indemnités et

vous avez pu refaire, plus ou moins, votre vie...

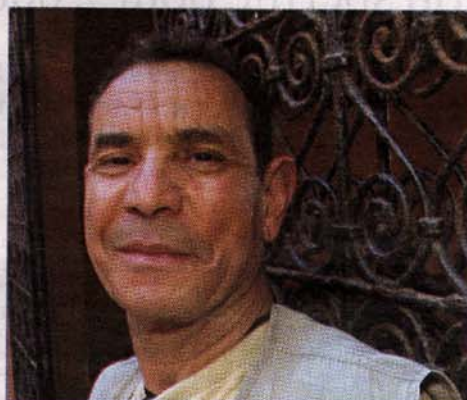
On a tourné et retourné cette question des centaines de fois. Finalement, ce n'est pas une affaire d'argent seulement. Nous avons notre fierté et elle est au-dessus de toute autre considération. Pour nous, ce qui est fondamental c'est la vérité, le non-retour aux années noires, que ce calvaire ne se reproduise plus. Jamais. L'essentiel pour nous c'est le respect de la dignité humaine, l'interdiction réelle de la torture, qu'il n'y ait plus de disparitions forcées. Nous sommes des rescapés et nous savons de quoi nous parlons, et pour cela il nous faut des garanties. Tant qu'on ne les a pas, nous continuerons de remuer ce passé.

■ A quel type de garanties faites-vous allusion? Que l'Etat présente des excuses ?

Même pas. La première chose que nous demandons est la dissolution des appareils de répression illégaux, l'instauration de la démocratie et l'Etat de droit. Des étapes ont été franchies, mais beaucoup reste à faire. Nous demandons aussi le règlement de notre situation administrative et financière. Mais le plus important pour nous est que nous soyons reconnus. On nous a mis dans des conditions bestiales, mais on a pu en sortir vivants. Et quasiment sans le soutien de quiconque. Une fois libres, nous avons pu reprendre nos études. Kounsi vient de passer sa thèse de doctorat; Bnou Hachem a pu faire des études d'économie; Errahoui des études de sciences politiques et Nadrani des études de littérature française. La vie après neuf ans de disparition était dure, mais nous avons démontré que la barbarie ne peut jamais détruire l'être humain.

■ C'est pour immortaliser cette résistance que vous réclamez la transformation du bagne d'Agdz en centre de mémoire ?

En effet. Le meilleur témoignage à laisser aux générations futures est la création d'un musée de mémoire en lieu et place de ce bagne, à l'instar de ce qui s'est fait dans d'autres pays, comme le Chili. Mais nous voulons que ce centre de mémoire soit érigé indépendamment de la politique de réparation communautaire que le CCDH veut



Abderrahamane Kounsi

Membre du groupe Bnou Hachem et co-auteur de «La capitale des roses»

appliquer dans la région. Ce sont deux approches différentes. Il faut éviter de noyer ce projet qui nous est cher dans celui du développement de la région, et nous en avons

NOUS N'AVIONS AUCUN LIEN AVEC LE MONDE EXTÉRIEUR, NOUS ÉTIONS EXPOSÉS JOUR ET NUIT À LA TORTURE, NOS FAMILLES NE CONNAISSAIENT ABSOLUMENT RIEN DU LIEU OÙ NOUS NOUS TROUVIONS. COMMENT OUBLIER CELA ?

proposé un, bien ficelé, multifonctionnel et autogéré. Nous avons fait une proposition dans ce sens lors de l'atelier organisé par le CCDH et le Centre international de jus-

stice transitionnel dans la région en janvier dernier.

■ Revenons à votre livre. Il y a des passages poignants, comme celui où vous découvrez des femmes partageant avec vous le même sort à Agdz...

C'était un choc terrible pour nous que de découvrir qu'il y avait des femmes qui enduraient le même calvaire que les hommes dans ce bagne. La machine n'a même pas épargné cet être sensible, source de tendresse, de vie, d'amour et de beauté. Que les hommes y fussent, ça nous paraissait normal, mais des femmes ! Dans cet univers ! Nous en étions aussi, quelque part, fiers. Pour nous la femme est l'égale de l'homme, son existence parmi nous dans ces conditions terribles prouve que le combat est le même, et ces femmes ont montré qu'elles le menaient avec beaucoup de courage. Rencontrer des femmes à Agdz nous a attristés, mais il nous a aussi remonté le moral. Certaines femmes y étaient avec leurs maris et leurs enfants, réduites aussi à l'état bestial. C'est tout un pan de notre vie antérieure qui rejaillissait en découvrant l'existence de ces femmes parmi nous : le souvenir de notre mère, de notre sœur, et de notre épouse, qui consumait nos cœurs comme un feu brû-

lant. On ne pouvait pas ne pas penser à elles. La rencontre avec ces femmes nous a donné plus de courage, et nous a donné l'occasion de garder le lien, par notre imagination, avec le passé.

■ Un autre passage : après cinq ans de disparition, à Kelâat M'gouna, pour la première fois vous avez le droit de vous regarder dans un miroir... Ce fut un autre choc de voir votre visage prendre subitement un coup de vieux...

Le moment était en effet indescriptible. On nous a mis dans un nouveau pavillon à Kelâat M'gouna, et dans les toilettes nous découvrons un miroir. Quand Nadrani s'est regardé dans la glace, il avait vu le visage de son père, avec ses cheveux blancs et des rides sur les joues. On avait tous cette impression. On s'est rendu compte que l'âge était en train de faire son effet, le choc était en effet terrible.

■ Un autre passage, cette fois-ci, concerne le jour de votre libération, après neuf ans de disparition forcée. Vous ne saviez pas quoi faire, et vous appréhendez le moment de la rencontre avec vos familles...

Mohamed Kounsi n'avait pas osé se rendre chez ses parents par peur d'être désagréablement surpris par leur mort durant son absence. Il avait peur de ne trouver personne dans la maison où il a vu le jour et grandi. Il s'est rendu d'abord chez son oncle à Oued-Zem pour s'informer de la situation de sa famille. Ce dernier ne l'a pas reconnu. Et Kounsi eut du mal à proférer la moindre question à son oncle sur ses parents. Il n'a poussé un ouf de soulagement que lorsque son oncle lui a appris qu'ils étaient encore en vie. Il n'y a pas que les disparus qui ont souffert, mais leurs familles également. La mère de Nadrani, elle, avait du mal à reconnaître son fils. Et ce n'était que grâce à une cicatrice sur la joue qu'elle l'a reconnu. Abdennaceur s'est rendu chez lui à Kénitra, sa mère ne l'a pas, non plus, reconnu quand elle le vit entrer à la maison sans frapper à la porte. Il a fallu l'intervention du frère du disparu pour la rasséréner.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR JAOUAD MDIDECH

* Editions Al Ayyam, mai 2009, 416 pages, 70 DH.